



**1 rue Embouque d'Or
34 000 Montpellier**
www.cch.asso.fr

Montpellier, le 19 septembre 2009

Communiqué de presse

L'assassin de Laurent Franczal condamné par la cour d'assises de Toulouse à 30 ans de prison

C'est en tout début d'après midi, ce vendredi 18 septembre 2009, après 2 jours et demi d'audience et près de 3 heures de délibéré que la sentence est tombée. Les jurés de la cour d'assises de Toulouse ont suivi les réquisitions implacables de l'Avocat Général en condamnant Hakim Edir à 30 ans de réclusion, soit la peine maximale encourue.

Celui-ci a été reconnu coupable de "vol et d'homicide volontaire" pour avoir tué à son domicile Laurent Franczal dans la tragique nuit du 14 au 15 décembre 2006.

Ces 2 jours et demi d'audience ont permis de découvrir la personnalité du meurtrier, cadet d'une fratrie de 5 enfants dont les aînés sont parfaitement insérés socialement alors que lui a sombré dans les incivilités, la violence et la délinquance dès l'âge de 14-15 ans.

Hakim Edir est né dans une famille dans laquelle le père a longtemps violenté ses enfants et sa femme, avant de s'en séparer et de refaire sa vie. Hakim Edir a très tôt reproduit les violences brutales dont il était le témoin et parfois la victime. Les services sociaux l'ont alors placé dans des institutions spécialisées afin de rompre avec le cycle des violences en série. En vain ! A tel point, qu'à 21 ans il avait fait l'objet de 15 condamnations pour des trafics de stupéfiants, des violences volontaires, des vols.

L'audience a également permis de découvrir à la stupéfaction générale qu'Hakim Edir s'était « spécialisé » dans l'agression des homosexuels à des fins crapuleuses.

En effet Hakim Edir a déjà été condamné pour une agression commise en mars 2003 avec l'aide d'un complice et sous la menace d'un couteau d'un homosexuel de Pau. La victime, rencontrée dans un lieu public, avait été ramenée chez elle sous la menace d'un couteau pointé sur la gorge, dépouillée de sa carte bancaire et de divers objets personnels, menacée de représailles si elle portait plainte, bâillonnée et attachée à un radiateur.

A la même période, Hakim Edir et un complice avaient également agressé un homosexuel Palois rencontré dans un lieu public : ils lui avaient extorqué sa carte bancaire et son code secret sous la menace d'une arme, l'avait ligoté et bâillonné, mis dans le coffre de son véhicule avant de l'abandonner dans un buisson.

Le 8 septembre 2006, Hakim Edir s'en était pris violemment à un musicien croisé dans un bar de Montauban, il avait asséné des coups de poings à celui-ci lui fracturant le nez, avait proféré des injures homophobes à son rencontre et avait menacé la victime qui n'avait dû son salut qu'à l'intervention des forces de l'ordre.

Concernant l'assassinat de Laurent Franczal, l'enquête a permis de constater qu'Hakim Edir avait passé 5h entre mars et avril 2006 sur des réseaux téléphoniques gays et 2 heures sur des réseaux téléphoniques hétérosexuels et qu'il s'était connecté une trentaine de fois sur des sites gays de rencontres à la recherche de victimes à dépouiller et à cambrioler. L'enquête a permis également de révéler qu'Hakim Edir s'était connecté une dizaine de fois, cinq soirs de suite, à des sites gays de rencontres en novembre et décembre 2006, soit quelques jours avant l'assassinat de Laurent Franczal.

Les enquêteurs ont également découvert qu'Hakim Edir avait annoncé à Bastien Andrieu, son ami qui l'hébergeait, qu'il envisageait de cambrioler un dénommé Francis, homosexuel de couleur noire rencontré dans les rues de Toulouse. Une semaine plus tard il se ravisa indiquant à son ami qu'il avait changé de cible après avoir fait la connaissance d'un autre homosexuel qui semblait avoir plus d'argent. Il s'agissait de Laurent Francazal.

Les coups de couteau portés à Laurent Francazal dans la nuit du 14 au 15 décembre 2006 ont été d'une violence inouïe : un coup de couteau au mollet qui est allé buter contre le péroné, plusieurs coups de couteau au thorax et enfin un à la carotide, tranchée sur 8 cm, qui allait provoquer la mort de la victime dans d'atroces souffrances.

Après avoir tué Laurent Francazal, Hakim Edir a volé tout ce qui lui tombait sous la main (carte bancaire, vêtements...) entassant l'ensemble dans un sac de voyage. Il a même débranché la chaîne hifi et l'ordinateur avant de renoncer à les prendre puisqu'il n'arrivait pas à les charger sur son vélo.

Après le meurtre, il était tranquillement rentré chez l'ami qui l'hébergeait avant d'aller avec lui acheter un kebab et regarder un DVD.

Dés le soir même, il avait commencé à retirer de l'argent avec la carte bancaire et dès le lendemain à faire des achats dans des magasins de vêtements et de chaussures.

Dans les jours suivants les faits, Hakim Edir visiblement perturbé, racontait à ses amis qu'il était allé cambrioler un homme, qui l'a surpris et que cela s'était mal fini. Il ponctuait son récit par cette énigmatique phrase « tu sais ce que ça fait d'égorger un homme ? ».

Dans leurs plaidoiries les avocats de parties civiles ont beaucoup insisté sur le ciblage des victimes homosexuelles.

En effet ils ont tous souligné que « si l'homophobie n'était pas l'élément central du dossier, il en était un élément déterminant. »

Maître Christian Etelin qui représentait le père et le frère du défunt a indiqué que « s'il y a des lois contre l'homophobie mais il ne faut pas oublier la mentalité générale qui fait que l'homosexualité se vit encore difficilement et qu'elle est parfois douloureuse à assumer ».

Partant de ce constat, il a expliqué les réticences de nombreuses victimes d'homophobie à porter plainte. Aussi, il a qualifié Hakim Edir de « truqueur qui a introduit la modernité (internet, téléphone portable, sms) dans sa crapulerie ».

Pour Maître Debuison, avocat des cousins et cousines de la victime, Hakim Edir a un comportement de prédateur, qui traque des heures durant ses victimes sur internet, quitte à sa faire passer pour une femme en référence à une agression commise à Montauban contre un monsieur qui pensait correspondre par sms avec une femme avant de recevoir la visite d'Hakim Edir et de se faire dépouiller sous la menace.

Enfin l'avocat général dans un réquisitoire implacable a vigoureusement critiqué la lâcheté d'Hakim Edir ; il a stigmatisé « son comportement complètement opposé à celui des victimes qu'il rencontrait : des homosexuels, qui ne dissimulent pas leur homosexualité, qui ne cachent pas leurs intentions, qui ne mentent pas ».

Celui-ci a conclu en requérant 30 ans de réclusion criminelle contre Hakim Edir, ainsi que trois ans de prison dont une large partie avec sursis pour Bastien Andrieu, l'ami qui hébergeait Hakim Edir et qui a accepté une partie des effets vestimentaires volés à la victime.

Après les réquisitions, et la plaidoirie de son avocat, Hakim Edir qui avait fait preuve de combativité pendant les jours précédents, coupant la parole aux avocats et au Président, haussant parfois le ton, a tenu à lire un mot faisant part de « sa honte et de ses regrets. »

A l'issue du délibéré, les jurés ont condamné Hakim Edir à 30 ans de prison, et Bastien Andrieu (qui avait déjà effectué 5 mois de détention préventive) pour recel d'objets volés à 1 an de prison avec sursis.

Cette sévère condamnation fut accueillie avec soulagement et satisfaction par les proches de Laurent Franczal : plusieurs dizaines de membres de sa famille, plusieurs de ses collègues de la Mairie de Toulouse où il travaillait, et ses très nombreux amis avaient tenu à assister à l'intégralité du procès en souvenir d'un homme qui semblait particulièrement attachant et apprécié par les siens. De nombreux homosexuels Toulousains qui connaissaient Laurent Franczal de vue, ou qui avaient été touchés par les circonstances de sa mort, ont également tenu à être présents à l'audience.

Depuis sa création en 1997, c'était la première fois que le Collectif Contre l'Homophobie accompagnait les proches d'une victime assassinée. Ce fut une expérience émotionnellement éprouvante ; malgré la sévérité de la peine prononcée, l'apaisement tant attendu n'est pas au rendez-vous. Après ces longues années de préparation, ces 2 jours et demi d'audience, je reste, comme les proches de Laurent Franczal, sur un sentiment d'immense gâchis.

Nous formons le vœu que ce tragique fait divers permette aux homosexuels de prendre davantage conscience de la potentielle gravité de certaines rencontres. Nous espérons que cela les incitera à faire davantage preuve de prudence. Nous souhaitons que les nombreuses agressions commises par Hakim Edir contre des homosexuels convaincront les plus réticents de l'utilité de porter plainte et de l'intérêt de contacter rapidement les associations. Nous voulons que la mort de Laurent Franczal permette de mesurer les conséquences extrêmes de l'homophobie.

Hussein Bourgi
Le président
06 89 81 36 90